

Formulaire pour demande de construction en zone de danger d'inondation du Rhône

Le présent formulaire obligatoire doit être rempli pour toute demande de construction en périmètre de danger d'inondation du Rhône.

à remplir par le requérant

1 Objet

Requérant :
 Objet :
 Commune :
 Plan n° : Parcelle(s) : Coordonnées: /

2 Type de construction

Classe d'ouvrage (CO) selon la norme SIA 261 §16.3

- CO I Habitations, bâtiment industriel, artisanal, entrepôt, parking, ...
 CO II Centre commercial, cinémas, théâtres, écoles, églises, hôpital secondaire, ...
 CO III Hôpital d'urgence, local pompier, garage ambulance, infrastructure télécommunication, ...

3 Situation de danger d'inondation du Rhône

La situation de danger par rapport au Rhône et le niveau d'inondation possible en cas de crue du Rhône sont disponibles sous : www.vs.ch/rhone (suivre le lien « zones de danger »)

Niveau d'inondation : m s.m.

	Danger résiduel	Danger faible	Danger moyen	Danger élevé
Cocher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remplir	§ 5	§ 5	§ 4, 5 et 7	§ 4, 5, 6 et 7

4 Mesures prévues pour assurer la protection des personnes

prévu

Choisir impérativement au moins une des conditions suivantes en périmètre de danger moyen ou élevé:

- Surélévation de la construction, Le rez-de-chaussée (= premier niveau habité) est prévu au niveau m s.m.
- Renforcement de la structure porteuse de l'objet (voir attestation au § 6)

5 Mesures prévues pour limiter les dégâts matériels

prévu

Des mesures pour limiter les dégâts matériels sont obligatoires en zone de danger moyen et élevée, en complément des mesures prévues pour assurer la protection des personnes. Elles sont recommandées en danger faible ou résiduel.

- Les aménagements extérieurs empêchent l'inondation du bâtiment
- Les mesures constructives suivantes sont prévues :
 - surélévation du bâtiment
 - pas d'ouverture et saut-de-loup au niveau ou en dessous du terrain
 - batardeau pour les portes et portails
 - vitres de sécurité et cadres renforcés pour les fenêtres du rez-de-chaussée
 - citernes assurée contre la poussée d'Archimède
 - protection anti-refoulement pour la canalisation
 - chauffage disposé dans des locaux étanches à l'eau / surélevés
 - installations électriques disposées dans des locaux étanches / surélevés
 - chemins de fuite vers les parties élevées du bâtiment prévues.
 - autres :

Le soussigné, requérant, atteste l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature:

Lieu, date :

à remplir par
la commune

6 Critères cumulatifs à remplir pour déroger à l'interdiction de construire en danger élevé

- Le secteur est déjà largement bâti
Info sous : www.vs.ch/rhone (→ « zones de danger »)
- La commune dispose d'un plan d'intervention d'urgence et a effectué un exercice d'évacuation attesté par le service de sécurité civile et militaire (SSCM)
- La construction se situe en-dehors de zones de dangers élevés pour tous les autres dangers :
 - Hydrologique (hors Rhône)
 - Nivo-glaciaire
 - Géologique
- La construction n'engendre pas d'augmentation significative des dégâts potentiels ou du risque (notamment type de CO selon §2)
- La construction n'est pas soumise à une inondation dynamique (vitesse élevée)
Info sous : www.vs.ch/rhone (→ « zones de danger »)
- Le terrain à bâtir ne fait l'objet d'aucune restriction de bâtir dans d'autres domaines (p.ex. bruit, protection des eaux souterraines)
Si non, préciser quelle restriction :
.....

oui

oui, date :

hors danger élevé

hors danger élevé

hors danger élevé

CO I ou CO II

hors vitesse élevée

oui

Dérogation envisageable

non

non

en danger élevé

en danger élevé

en danger élevé

CO III

secteur de vitesse élevée

non

Dérogation pas envisageable

Le soussigné, représentant de la commune, atteste l'exactitude des informations ci-dessus.

Sceau de la commune et signature:

Lieu, date

à remplir par
l'ingénieur

7 Attestation de la résistance du bâtiment (en danger moyen et élevé)

Ingénieur, auteur du rapport d'expertise:

Bureau d'ingénieurs :

Adresse complète :

Personne de contact :

Téléphone :/..... email :

Niveau d'inondation : m s.m.

La construction, telle que présentée dans le dossier de demande d'autorisation de construire du résiste à la pression hydraulique induite par le niveau d'inondation mentionné ci-dessus.

oui

non :

La construction projeté doit respecter les conditions suivantes pour résister à la pression hydraulique induite par le niveau d'inondation mentionné ci-dessus (préciser):

.....

.....

.....

..... suite des conditions en annexe

Par sa signature, l'ingénieur confirme que le cas de charge lié au niveau d'inondation mentionné ci-dessus est pris en compte dans le dimensionnement des structures porteuses (y compris remblai éventuel) selon les normes en vigueur.

Sceau et signature:

Lieu, date